

## Arnaque sur internet:objet payé et non envoyé.

Par thierry, le 04/02/2010 à 13:20

Bonjour,

J'ai répondu à une annonce parue sur le site "le bon coin" pour la vente d'un ordinateur. Je me suis mis d'accord avec le vendeur pour un montant. Je lui ai fait parvenir un chèque(215 euros). Depuis plus de nouvelle. Voulant en avoir le coeur net j'ai répondu à son annonce (qu'il avait laissé sur le site) avec une autre adresse mail et bien sur il m'a répondu qu'il était toujours à vendre!! Une semaine après avoir encaissé mon chèque. Malheureusement j'ai par mégarde jeté son adresse!!. Je connais donc aujourd'hui son nom, son prénom, un numéro de téléphone qui ne répond pas, une adresse mail, sa ville, et sa banque. j'ai aussi prévenu le site internet qui a supprimé l'annonce. Je possède une copie de l'annonce, de tous nos échanges mails (y compris celui ou il me répond que l'ordinateur est toujours à vendre après avoir encaissé mon chèque), et du chèque qu'il a encaissé.

Puis je avec ces éléments déposer une plainte? et ai je une chance qu'elle aboutisse? Quelle est la démarche à suivre?

Dans l'attente je vous remercie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Thierry Letondor